

Mer 24	Jeu 25	Ven 26	Sam 27	Dim 28	Lun 29
13 / 30	14 / 32	16 / 31	16 / 29	16 / 30	18 / 29
0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 1

## Cette semaine

- **Gel**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Cochenille**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

## Stades phénologiques

Le stade 17 ("boutons floraux séparés") est observé en toutes situations (hors parcelles gelées). On recense même un début de floraison sur de nombreux cépages et parcelles : Gamay, Chardonnay, Merlot, Loin de l'Oeil... Les températures annoncées devraient accélérer le processus de floraison.

De la casse liée au vent survenu le jeudi 18 mai est dénombrée sur de nombreux cépages.

## GEL

Plusieurs épisodes de gel se sont succédés les 19, 20, 21, 28 et 29 avril sur le vignoble gaillacois. Des signes de reprise sont observés sur les vignes gelées (cf photos ci-dessous).



Dans le cas où des plantiers ne repartiraient pas, il faut le signaler à la DDT pour demander une indemnisation calamité agricole au titre des pertes de fonds.

[http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation?id\\_rubrique=12](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/demander-une-aide-pac/article/demander-une-indemnisation?id_rubrique=12)

## A retenir

Redémarrage

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Quelques taches sont observés sur feuille de Syrah, de Loin de l'oeil, d'Egiodola et sur plantier de Sauvignon. Il s'agit d'une seule tache sur chaque parcelle.

Ces sorties sont issues des pluies du 1er mai.

Des contaminations sont en cours d'incubation et pourraient être visibles prochainement.

#### Modélisation:

Pluie : jeudi 18/venredi 19 mai : entre 15 et 38 mm  
hier soir : entre 0-4mm

Des contaminations de masse se sont produites sur tous les secteurs lors des pluies de jeudi/venredi et localement pour les pluies de cette nuit (secteurs où pluie >3mm)

Lors des prochains épisodes pluvieux, il faut 3mm pour engendrer de nouvelles contaminations de masse.

### Préconisations

Il n'y a pas de pluies prévues pour cette semaine, donc pas de risque de contamination.

Il faudra néanmoins être protégés pour le pluies qui devraient survenir en début de semaine prochaine mais qui restent encore à confirmer.

Si pluies annoncées :

- \* *Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métirame, 4kg/ha (3 applications)*
- \* *Mikal Flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha, CMR*
- \* *LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact*
- \* *Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact*
- \* *Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact*
- \* *Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*
- \* *Mildicut, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha, (3 applications)*

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

**Données optidose : 80% de la dose homologuée**

#### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle.

## A retenir

Pas de pluie prévue cette semaine. Surveillez les prévisions météorologiques.

## OIDIUM

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Aucun symptôme n'est observé à ce jour.

### Préconisations

Intervenir sur les parcelles ayant atteint le stade 17. Les conditions actuelles : humidité et chaleur, sont favorables au développement de l'oïdium.

\* *Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

Les conditions de cette semaine seront idéales pour la réalisation d'un poudrage :

\* *Fluidosoufre, soufre sublimé, 25 kg/ha*

#### Famille des IDM

\* *Formose, tébuconazole, 0,4L/ha (3 applications), CMR*

\* *Rocca, Dynali, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)*

\* *Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (3 applications)*

#### Famille des benzophénones

\* *Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications)*

\* *Kusabi, pyriofénone, 0,3L/ha (2 applications)*

#### Famille des SDHI

\* *Luna Sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)*

\* *Collis, boscalid/krésoxim méthyl, 0,4L/ha (2 applications), CMR*

\* *Yaris, fluxapyroxad, 0,15L/ha (2 applications), CMR*

#### Famille des strobilurines

\* *Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)*

#### Famille des azanaphtalènes

\* *Legend, quinoxyfène, 0,2L/ha (4 applications)*

\* *Sormiou disperss, soufre/quinoxyfène, 5L/ha (3 applications)*

#### Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

### A retenir

Conditions favorables à l'oïdium, cette semaine.

## BLACK ROT

### Analyse de risque

#### Observations au vignoble :

Peu d'évolution : observations de quelques rares taches.

### Préconisations

Pas de pluies pour cette semaine, donc pas de risque de contamination.

Des contaminations seront possibles lors des pluies prévues pour la semaine prochaine.

La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

\* *Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention CMR, ZNT 50m*

\* *Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha*

*Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.*

\* *Slogan, Sillage, Chaoline fosétyl/métirame, 4kg/ha, pas d'homologation mais effet secondaire sur le Black-rot*

\* *Starpro, tébuconazole, 0,2L/ha (3 applications), CMR*

\* *Rocca, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)*

\* *Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*

\* *Luna Sensation, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)*

\* *Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)*

#### Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

### A retenir

Très peu de symptômes observés

## VERS de la GRAPPE

### Analyse de risque

#### Observations au vignoble :

Le piégeage est nul. Des glomérules sont observés sur le vignoble avec un maximum de 20 glomérules pour 100 grappes à Lisle/Tarn. Des chenilles de stades L2, L3 voire L4 sont observées.

#### Analyse de risque

Pensez à changer les capsules dans les prochains jours.

### Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Le seuil de glomérules pour déclencher un traitement préventif en G2 est de :

\* **50 à 80 glomérules pour 100 grappes.**

#### Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

### A retenir

Des glomérules visibles

**CICADELLE VERTE****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Les observations de larves de cicadelles vertes se généralisent. On dénombre, au maximum 40 larves pour 100 feuilles sur une parcelle précoce.



Larves de cicadelles vertes -CA81-

**Préconisations**

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir.

**A retenir**

Seuil d'intervention non atteint.

**COCHENILLES****Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Quelques parcelles sont concernées sur le vignoble. En ce moment, les adultes et les oeufs sont sous les boucliers.

Aucune larve n'est observée à ce jour.



Oeufs de cochenilles sous le bouclier -CA81-

**Préconisations**

Les interventions sont réalisées sur des niveaux de populations élevés lorsque que les larves apparaissent (généralement en juin/juillet) : on parle d'essaimage.

**Alternatives**

Les huiles blanches en tout début de saison sont des produits de biocontrôle.



Boucliers de cochenilles -CA81-

**A retenir**

Pas d'essaimage pour le moment.

**FLAVESCENCE DOREE****Observations au vignoble :**

Les 1ères émergences de *Scaphoideus titanus* (vecteur de la Flavescence dorée) ont eu lieu. On considère que le début des éclosions a été effectif le 8 mai.

Le premier traitement est généralement fixé 1 mois après les éclosions. Les dates de traitement seront officiellement fixées dans les prochains jours.



Larve de 1er stade de *Scaphoideus titanus* (CA81) taille 1mm

## VUS CETTE SEMAINE



**Thrips** : quelques individus sont observés sur le vignoble avec signalement de dégâts sur 1 parcelle de Loin de l'oeil (photo : crédit IFV Sud Ouest)



**Cigariier** : quelques cigares observés (photo : crédit CA81)



**Criocère du lys** : des individus sont observés mais sans conséquence sur la culture (photo : crédit aujardin.org)

**Ephippigère** : 1 individu observé, il grignote les feuilles mais cela reste sans conséquence (photo : CA81)



oeufs de **chrysope** (photo : crédit CA81)

## REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

**Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.**

*Prochain bulletin le 30 mai*

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées ([www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

